

*Etude de faisabilité d'un parc d'activités structuré autour d'un centre technique d'éco-industrie sur le territoire de La Courneuve*

***PRESENTATION DU CONCEPT :***

***ECO-INDUSTRIE***

***SOMMAIRE***

**I – De l'éco-industrie aux éco-activités**

**II - Ecologie industrielle**

**III – Stratégies locale et régionale de développement des territoires : de nouveaux concepts**



# ***LES ECO-INDUSTRIES : DE QUOI PARLE-TON ?***

Le renforcement de la législation environnementale, l'aspiration de notre société à une amélioration de la qualité de la vie, la diffusion du concept de développement durable ouvrent de larges perspectives aux activités économiques liées à l'environnement.

En plein essor, ces activités offrent des opportunités pour l'économie régionale et le développement local.

La Communauté d'Agglomération Plaine Commune a décidé d'engager une réflexion visant à étudier la pertinence de développer la filière des activités éco-industrielles en favorisant notamment l'implantation de nouvelles entreprises sur son territoire.

## **I – De l'éco-industrie aux éco-activités**

Les Eco-Industries se définissent comme les « **activités qui produisent des biens et des services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes** »<sup>1</sup>

Elles utilisent un ensemble de savoir-faire et de techniques pour mesurer ou réduire l'impact sur l'environnement d'une activité, d'un procédé ou d'un produit.

Ces technologies peuvent revêtir un caractère :

- ⇒ générique (technologies à applications multiples, et en particulier dans le domaine de l'environnement) ; les technologies sobres et propres sont, dans ce sens, des technologies de l'environnement (TDE) ;
- ⇒ plus spécifique (applications essentiellement dans le domaine de l'environnement).

Elles peuvent également prendre la forme, plus complexe, de savoir-faire et de prestations intellectuelles associés à des techniques industrielles.

***C'est pourquoi il est plus adapté de parler de manière générale d'éco-activités plutôt que d'éco-industries.***

Ces éco-activités peuvent être exercées par des administrations publiques telles que les communes ou les syndicats intercommunaux, ou par des entreprises privées qu'on peut alors qualifier d'" **éco-entreprises** ".

Celles-ci peuvent se regrouper dans des **parcs d'éco-activités simples** ou structurés autour d'un équipement permettant de créer une dynamique locale et un apport de compétences « mutualisé » (laboratoires de recherche,...). On parle alors de **pôles d'éco-activités**. Ces pôles permettent de favoriser la « fertilisation croisée » entre la Recherche, l'Enseignement et l'Entreprise.

---

<sup>1</sup> Source : OCDE – Eurostat « Manuel de collecte et d'analyse des données sur l'industrie des biens et des services environnementaux », 1999.

## Exemples

On recense d'ores et déjà en France une dizaine de **pôles locaux ou régionaux**, dont certains sont encore en phase de démarrage :

- NANCIE - Centre International de l'Eau, Nancy ;
- "Pôle environnement Lyon Rhône Alpes" ;
- EA Pôle de l'eau – région Provence – Alpes – Côte d'Azur ;
- "Europole de l'Arbois" ;
- "Myriapolis - Pôle Eco-industries d'Alès".

## **II - Ecologie industrielle**

Différents concepts sont apparus ces dernières années en lien avec les objectifs de développement durable. Même si les principes et les objectifs sont généralement similaires, ces concepts sont liés à des démarches différentes.

En particulier, le *concept d'écologie industrielle* s'est développé sur certains sites et surtout au sein de certaines entreprises.

L'écologie industrielle propose de considérer le système industriel comme une forme particulière d'écosystème. La démarche offre une vision nouvelle de nos modes de production et de consommation et révèle des potentiels importants de diminution des impacts environnementaux par une restructuration de l'ensemble des activités économiques.

Les principes soutenus par l'écologie industrielle, **par exemple utiliser les déchets comme des ressources et diminuer l'intensité matérielle des produits**, ne sont pas nouveaux dans les pratiques industrielles et de nombreuses applications ponctuelles existent au sein des activités économiques.

*L'écologie industrielle offre un cadre d'action pour intégrer dans l'ensemble du système économique des démarches telles que la réutilisation et la dématérialisation des ressources (déchets, énergies, matières premières, ingénierie) au sein d'une communauté d'acteurs (collectivité territoriale, partenaires socio-économiques, fournisseurs, distributeurs...).*

|   |
|---|
| <b>L'écologie industrielle conçoit le développement économique comme un système de production et de consommation locale fonctionnant le plus possible en boucle fermée.</b> |
|---|

Elle aboutit à la création de **réseaux éco-industriels** d'entreprises qui coopèrent notamment pour optimiser l'usage des ressources. **Les parcs éco-industriels** sont une application particulière de cette logique d'éco-réseau à une zone géographique précise.

*Ainsi, un parc d'éco-activités (selon le concept des éco-industries ou des éco-activités) peut éventuellement fonctionner selon les principes de l'écologie industrielle, mais pas nécessairement. Par ailleurs un parc éco-industriel (selon le concept de l'écologie industrielle) ne regroupe pas que des éco-activités (exemple des complexes aciéries-engrais-cimenteries).*

## Exemples

En France, l'intérêt pour l'écologie industrielle est grandissant. Des acteurs universitaires, industriels, politiques et socio-économiques participent et assistent depuis quelques années au lancement d'initiatives d'écologie industrielle sur le territoire français. On peut citer à titre d'exemples :

- Les projets en œuvre dans les collectivités territoriales : la Communauté Urbaine de Dunkerque, Chalon-sur-Saône, le Pays Mantois...
- La création d'un Pôle français de l'écologie industrielle par l'association Auxilia et la Cité des matières,

- Les initiatives de l'association ECOPAL sur la zone industrielle de Grande Synthe et dans le Dunkerquois,

### III – Stratégies locale et régionale de développement des territoires : de nouveaux concepts

Afin de pallier la diversité et l'hétérogénéité des éco-entreprises, des stratégies locales ou régionales de développement de réseaux territoriaux d'entreprises du secteur de l'industrie de l'environnement sont apparues dans les années 1990. Ces stratégies de mise en réseau reçoivent le soutien des collectivités territoriales en raison des retombées en termes d'image et de la dynamique de la filière (innovation, développement,...). **De nombreux termes sont apparus, souvent confondus les uns avec les autres. Les nombreuses dénominations existantes sont le fruit de démarches de communication et de marketing mises en place pour favoriser le développement des territoires :**

- ⇒ **Le Technopôle** ou **la Technopôle** est un outil de développement économique au service d'un territoire. Le technopole est une zone d'activités économiques fondée sur un pôle de compétences scientifique et technologique (laboratoire universitaire); les entreprises sont accompagnées à tous les stades de leur développement (incubateur, pépinière, hôtel d'entreprises).

Au masculin, il est généralement lié à une thématique particulière (biotechnologies, ...).

Au féminin, l'ensemble d'une agglomération est considéré comme servant de berceau aux entreprises innovantes.

Il ou elle peut être :

- Centralisé : espace sur lequel s'exerce l'effet structurant d'un équipement, noyau dynamique irriguant le développement
  - Décentralisé : l'activité de développement économique de l'équipe du technopôle irrigue un ensemble de sites.
- ⇒ Le **parc** est un espace regroupant des entreprises, zone d'activités classique ne disposant pas nécessairement d'un élément structurant.
  - ⇒ Dans le cadre des **éco-activités**, on trouve alors :
    - **des éco-pôles** : suivant les cas, il s'agit d'un ensemble d'activités éducatives, pédagogiques, de formation, d'animation, d'interprétation (exemple : Ecopole de Nantes, Ecopole de Bourgogne, Ecopole du Forez) ou d'un site d'accueil des équipements de traitement des eaux et des déchets (exemple : Ecopole d'Angoulême, de Chalon en Champagne, de Fréguenueil, de Maubeuge) ou un site d'accueil d'éco activités (exemple : l'Ecopole de Pont-Audemer)
    - **des pôles éco-techniques, pôles éco-industries ou éco-industriels** : les pôles d'éco-activités permettent de favoriser la « fertilisation croisée » entre la Recherche, l'Enseignement et l'Entreprise, autour d'un équipement structurant. Ces parcs d'activités accueillent des entreprises du domaine des éco activités. On parlera suivant la nature des activités de pôle éco-industriels ou de pôle éco-techniques. Exemples : le pôle éco-industries d'Alès ; le pôle éco-technique de Savoie
    - **des éco-parcs** : parc d'activités accueillant des activités de recherche, d'enseignement, et des activités de production mais dont l'aménagement et la gestion environnementale sont exemplaires : technique alternative de gestion des eaux, utilisation du génie écologique, production d'énergie renouvelable, maîtrise des impacts environnementaux, bâtiments passifs, gestion différenciée des paysages, ... (exemple : Dyfi Eco-Parc (Pays de Galles), Environnement Park à Turin)

- **parcs éco-industriels** (au sens des éco-activités), parc d'éco-activités, etc.
- ⇒ Rappelons que dans le cas de **l'écologie industrielle** on trouve :
- des parcs éco-industriels (au sens de l'écologie industrielle),
  - des éco-réseaux quand il n'y a pas centralisation géographique.
- ⇒ Des associations et des sociétés ont par ailleurs créé **des labels et des marques**, comme :
- **Le label « technopole » propriété de FTEI** (France Technopole Entreprises Innovation). FTEI a fusionné récemment avec France Incubation pour donner RETIS ; Support de la politique de développement d'un territoire à partir de l'innovation, la technopole favorise la fertilisation croisée : création d'activités innovantes, animation et mise en réseau des compétences, promotion du territoire : telles sont les différentes composantes de la dynamique technopolitaine. Le label technopole est décerné par Retis, relais national de l'IASP (International Association of Science Parks). Retis compte 49 technopoles, dont certaines intègrent un CEEI<sup>2</sup> (Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation) et la plupart une fonction incubation.  
Exemple : Savoie Technolac dans lequel on trouve le Pôle éco-technique de Savoie.
  - **La marque Ecosite** : elle qualifie un centre de démonstration consacré à l'innovation et aux transferts de connaissance pour la protection de l'environnement et le développement soutenable et équitable. **Exemple : l'Ecosite de Mèze**

---

<sup>2</sup> Les CEEI sont des structures destinées à apporter aide et conseil aux créateurs et développeurs d'entreprises en proposant un accompagnement individuel et personnalisé.